



La Présidente

Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

Plaisance du Touch, le 6 Avril 2018

Convocation aux Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter aux **Assemblées Générales** de notre association qui se tiendront le :

Dimanche 27 Mai 2018 à 9 h 00
au Domaine du Petit Milord - CD 15 - 6482 Chemin de Beauvoir
30300 BEUCAIRE

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire à 9 h 00 :

- Ouverture et allocution de la Présidente,
- Renouvellement statutaire partiel du Comité pour 9 membres à élire (Désignation des scrutateurs, ouverture du bureau de vote, remise devant l'assemblée des votes par correspondance réceptionnés par la SCP MARRE-REILLE-PLATEL, Huissiers de Justice à BEUCAIRE 30),
- Rapport moral de la Présidente,
- Rapports d'activités (Standard, Travail, Qualité/Santé, Affaire juridique),
- Rapport du Trésorier (finances et adhésions),
- Rapport des Contrôleurs aux comptes / Approbation des comptes,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement des Contrôleurs aux comptes,
- Tarif de la cotisation annuelle,
- Renouvellement des lecteurs officiels Dysplasie,
- Questions diverses : les questions des adhérents à jour de cotisation doivent être adressées, par courrier postal, à la Secrétaire Générale impérativement au plus tard le 15 Mai 2018.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12 h 00 :

- Modifications des Statuts et Règlement Intérieur du C.F.B.A. à la demande de la SCC.

Pour délibérer valablement, l'AG Extraordinaire doit être composée du ¼ au moins des adhérents à jour de cotisation. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée pour le 27/05/18 à 12 h 30 dans le même lieu et siègera alors valablement quel que soit le nombre de présents.

En vertu de l'article 18 des statuts, seuls les membres actifs ou bienfaiteurs à jour de leur cotisation 2018, ayant au moins 9 mois d'ancienneté au Club au jour de l'Assemblée Générale, pourront voter.

Dans l'attente de nous rencontrer lors de ces assemblées générales, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cynophiles les plus cordiales.

Sylvie LABAU - Présidente



DEUX MODALITES DE VOTE POSSIBLES POUR 9 MEMBRES A ELIRE

1

VOTE PAR CORRESPONDANCE PAR VOIE D'HUISSIER SEULEMENT POUR LES ADHERENTS A JOUR DE COTISATION POUR 2018

Vous avez la possibilité de voter par correspondance si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale.

Le présent envoi comprend :

- La convocation aux Assemblées Générales,
- Un bulletin de vote comportant 16 noms de candidats et leurs professions de foi,
- Une enveloppe de vote neutre de couleur rose,
- Une enveloppe blanche à l'adresse de l'étude d'Huissier de Justice (SELARL MARRE REILLE PLATEL – 1 bis avenue de la Croix Blanche - BP 43 - 30300 BEAUCAIRE).

Procédure de vote :

- Préparez votre bulletin de vote **en ne laissant au maximum que 9 noms de votre choix**,
- Insérez ce bulletin de vote dans l'enveloppe neutre de couleur rose **qui ne doit comporter aucune mention ou annotation sous peine de nullité**,
- Insérez cette enveloppe de vote dans l'enveloppe blanche à l'adresse de l'huissier **sans oublier d'indiquer au dos à l'endroit prévu à cet effet, votre nom, prénom, adresse, date et d'apposer votre signature**,
- Affranchir cette enveloppe au tarif prioritaire et la poster **au plus tard le 18 Mai 2018 (cachet de la Poste faisant foi)**.

OU

2

VOTE SUR PLACE LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE - DEROULEMENT DES OPERATIONS

1°) – 9 h – Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, désignation des scrutateurs et ouverture du bureau de vote.

Dès l'ouverture de l'AG, la Présidente constituera un Bureau de Vote, composé de 3 membres du Comité non sortants, et procédera à la nomination de 6 scrutateurs volontaires, membres et électeurs du CFBA, non candidats. Ces scrutateurs doivent avoir élargé au préalable la liste de présence à l'Assemblée Générale. Une fois ces scrutateurs nommés, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 10 h 15.

Les statuts ne prévoyant pas de votes par procuration, chacun des adhérents « couple », à jour et électeur, devra voter personnellement à l'A.G. et aux élections.

La Commission des Elections organisera les opérations de dépouillement par 3 groupes de 3 personnes (1 membre du Comité et 2 scrutateurs).

2°) – Réception des votes par correspondance et clôture des votes sur place

Maître Eric MARRE, Huissier de Justice à Beaucaire (30), mandaté pour réceptionner les votes par correspondance, remettra au Président du Bureau de Vote, à l'ouverture et devant l'AG, les enveloppes de vote sous pli d'huissier cacheté. A la clôture des votes sur place, le Bureau de Vote procédera à l'émargement des votes par correspondance sur la liste électorale et insèrera les enveloppes de ces votes dans l'urne en présence de l'Huissier de Justice.

3°) – Dépouillement des votes et établissement du Procès-Verbal d'élection

Après vérification du nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne équivalent à celui des émargements, il sera procédé au dépouillement. Un Procès-Verbal d'élection sera établi et signé par le Président du Bureau de Vote et par les scrutateurs.

4°) – Proclamation des résultats

A l'issue du dépouillement, les résultats seront annoncés. Le nouveau Comité ainsi constitué devra se réunir au plus vite afin d'élire le nouveau Président.

L'intégralité de la procédure de vote est mentionnée dans les Statuts (article 18) et le Règlement Intérieur du CFBA (article 4).